

Discours du Ministre de la guerre

L'GENERAL ANDRÉ vient rappeler le genèse de la loi actuelle. Il indique ensuite les points sur lesquels il est par d'accord avec le Sénat ou avec la Commission de la Chambre.

En ce qui concerne la durée des périodes d'instruction, le Sénat a maintenu telle qu'elle existait. L'armée a une diminution dans la durée est possible.

La Commission réduit de 13 à 7 jours, la période pour les territoriaux. Le Sénat propose de réduire de 28 à 17 jours, la période pour les réservistes; vingt-huit jours, pour les autres; et de 17 à 10 jours, pour les autres.

En ce qui concerne les primes d'engagement, le Sénat a, sur son initiative, accordé des primes aux engagés de 4 et 5 ans, dans toutes les armes, primes qui devraient être variables. Elles seraient d'avant, sur certains points, au-dessus, des soldes rengages.

Le Sénat a, sur son initiative, accordé des primes aux engagés de 4 et 5 ans, dans toutes les armes, primes qui devraient être variables. Elles seraient d'avant, sur certains points, au-dessus, des soldes rengages.

Le Sénat a, sur son initiative, accordé des primes aux engagés de 4 et 5 ans, dans toutes les armes, primes qui devraient être variables. Elles seraient d'avant, sur certains points, au-dessus, des soldes rengages.

Le Sénat a, sur son initiative, accordé des primes aux engagés de 4 et 5 ans, dans toutes les armes, primes qui devraient être variables. Elles seraient d'avant, sur certains points, au-dessus, des soldes rengages.

Le Sénat a, sur son initiative, accordé des primes aux engagés de 4 et 5 ans, dans toutes les armes, primes qui devraient être variables. Elles seraient d'avant, sur certains points, au-dessus, des soldes rengages.

Le Sénat a, sur son initiative, accordé des primes aux engagés de 4 et 5 ans, dans toutes les armes, primes qui devraient être variables. Elles seraient d'avant, sur certains points, au-dessus, des soldes rengages.

Le Sénat a, sur son initiative, accordé des primes aux engagés de 4 et 5 ans, dans toutes les armes, primes qui devraient être variables. Elles seraient d'avant, sur certains points, au-dessus, des soldes rengages.

Le Sénat a, sur son initiative, accordé des primes aux engagés de 4 et 5 ans, dans toutes les armes, primes qui devraient être variables. Elles seraient d'avant, sur certains points, au-dessus, des soldes rengages.

Le Sénat a, sur son initiative, accordé des primes aux engagés de 4 et 5 ans, dans toutes les armes, primes qui devraient être variables. Elles seraient d'avant, sur certains points, au-dessus, des soldes rengages.

Le Sénat a, sur son initiative, accordé des primes aux engagés de 4 et 5 ans, dans toutes les armes, primes qui devraient être variables. Elles seraient d'avant, sur certains points, au-dessus, des soldes rengages.

Le Sénat a, sur son initiative, accordé des primes aux engagés de 4 et 5 ans, dans toutes les armes, primes qui devraient être variables. Elles seraient d'avant, sur certains points, au-dessus, des soldes rengages.

Le Sénat a, sur son initiative, accordé des primes aux engagés de 4 et 5 ans, dans toutes les armes, primes qui devraient être variables. Elles seraient d'avant, sur certains points, au-dessus, des soldes rengages.

Le Sénat a, sur son initiative, accordé des primes aux engagés de 4 et 5 ans, dans toutes les armes, primes qui devraient être variables. Elles seraient d'avant, sur certains points, au-dessus, des soldes rengages.

Le Sénat a, sur son initiative, accordé des primes aux engagés de 4 et 5 ans, dans toutes les armes, primes qui devraient être variables. Elles seraient d'avant, sur certains points, au-dessus, des soldes rengages.

Le Sénat a, sur son initiative, accordé des primes aux engagés de 4 et 5 ans, dans toutes les armes, primes qui devraient être variables. Elles seraient d'avant, sur certains points, au-dessus, des soldes rengages.

Le double crime d'Aix-les-Bains

Chambéry, 2 juin. — L'audience est ouverte à huit heures. Le premier témoin entendu est le coiffeur Pelletier, qui, le premier, découvre le crime.

Le témoin expose que le 12 mai, il était allé à Aix-les-Bains, à la messe, à dix heures. Il a vu, dans la nef, deux hommes qui se disputaient. L'un d'eux, qui se nomme Girat, a été frappé à la tête par un objet dur.

Le témoin expose que le 12 mai, il était allé à Aix-les-Bains, à la messe, à dix heures. Il a vu, dans la nef, deux hommes qui se disputaient. L'un d'eux, qui se nomme Girat, a été frappé à la tête par un objet dur.

Le témoin expose que le 12 mai, il était allé à Aix-les-Bains, à la messe, à dix heures. Il a vu, dans la nef, deux hommes qui se disputaient. L'un d'eux, qui se nomme Girat, a été frappé à la tête par un objet dur.

Le témoin expose que le 12 mai, il était allé à Aix-les-Bains, à la messe, à dix heures. Il a vu, dans la nef, deux hommes qui se disputaient. L'un d'eux, qui se nomme Girat, a été frappé à la tête par un objet dur.

Le témoin expose que le 12 mai, il était allé à Aix-les-Bains, à la messe, à dix heures. Il a vu, dans la nef, deux hommes qui se disputaient. L'un d'eux, qui se nomme Girat, a été frappé à la tête par un objet dur.

Le témoin expose que le 12 mai, il était allé à Aix-les-Bains, à la messe, à dix heures. Il a vu, dans la nef, deux hommes qui se disputaient. L'un d'eux, qui se nomme Girat, a été frappé à la tête par un objet dur.

Le témoin expose que le 12 mai, il était allé à Aix-les-Bains, à la messe, à dix heures. Il a vu, dans la nef, deux hommes qui se disputaient. L'un d'eux, qui se nomme Girat, a été frappé à la tête par un objet dur.

Le témoin expose que le 12 mai, il était allé à Aix-les-Bains, à la messe, à dix heures. Il a vu, dans la nef, deux hommes qui se disputaient. L'un d'eux, qui se nomme Girat, a été frappé à la tête par un objet dur.

Le témoin expose que le 12 mai, il était allé à Aix-les-Bains, à la messe, à dix heures. Il a vu, dans la nef, deux hommes qui se disputaient. L'un d'eux, qui se nomme Girat, a été frappé à la tête par un objet dur.

Le témoin expose que le 12 mai, il était allé à Aix-les-Bains, à la messe, à dix heures. Il a vu, dans la nef, deux hommes qui se disputaient. L'un d'eux, qui se nomme Girat, a été frappé à la tête par un objet dur.

Le témoin expose que le 12 mai, il était allé à Aix-les-Bains, à la messe, à dix heures. Il a vu, dans la nef, deux hommes qui se disputaient. L'un d'eux, qui se nomme Girat, a été frappé à la tête par un objet dur.

Le témoin expose que le 12 mai, il était allé à Aix-les-Bains, à la messe, à dix heures. Il a vu, dans la nef, deux hommes qui se disputaient. L'un d'eux, qui se nomme Girat, a été frappé à la tête par un objet dur.

Le témoin expose que le 12 mai, il était allé à Aix-les-Bains, à la messe, à dix heures. Il a vu, dans la nef, deux hommes qui se disputaient. L'un d'eux, qui se nomme Girat, a été frappé à la tête par un objet dur.

Le témoin expose que le 12 mai, il était allé à Aix-les-Bains, à la messe, à dix heures. Il a vu, dans la nef, deux hommes qui se disputaient. L'un d'eux, qui se nomme Girat, a été frappé à la tête par un objet dur.

Le témoin expose que le 12 mai, il était allé à Aix-les-Bains, à la messe, à dix heures. Il a vu, dans la nef, deux hommes qui se disputaient. L'un d'eux, qui se nomme Girat, a été frappé à la tête par un objet dur.

Le témoin expose que le 12 mai, il était allé à Aix-les-Bains, à la messe, à dix heures. Il a vu, dans la nef, deux hommes qui se disputaient. L'un d'eux, qui se nomme Girat, a été frappé à la tête par un objet dur.

Le témoin expose que le 12 mai, il était allé à Aix-les-Bains, à la messe, à dix heures. Il a vu, dans la nef, deux hommes qui se disputaient. L'un d'eux, qui se nomme Girat, a été frappé à la tête par un objet dur.

Le double crime d'Aix-les-Bains

Chambéry, 2 juin. — L'audience est ouverte à huit heures. Le premier témoin entendu est le coiffeur Pelletier, qui, le premier, découvre le crime.

Le témoin expose que le 12 mai, il était allé à Aix-les-Bains, à la messe, à dix heures. Il a vu, dans la nef, deux hommes qui se disputaient. L'un d'eux, qui se nomme Girat, a été frappé à la tête par un objet dur.

Le témoin expose que le 12 mai, il était allé à Aix-les-Bains, à la messe, à dix heures. Il a vu, dans la nef, deux hommes qui se disputaient. L'un d'eux, qui se nomme Girat, a été frappé à la tête par un objet dur.

Le témoin expose que le 12 mai, il était allé à Aix-les-Bains, à la messe, à dix heures. Il a vu, dans la nef, deux hommes qui se disputaient. L'un d'eux, qui se nomme Girat, a été frappé à la tête par un objet dur.

Le témoin expose que le 12 mai, il était allé à Aix-les-Bains, à la messe, à dix heures. Il a vu, dans la nef, deux hommes qui se disputaient. L'un d'eux, qui se nomme Girat, a été frappé à la tête par un objet dur.

Le témoin expose que le 12 mai, il était allé à Aix-les-Bains, à la messe, à dix heures. Il a vu, dans la nef, deux hommes qui se disputaient. L'un d'eux, qui se nomme Girat, a été frappé à la tête par un objet dur.

Le témoin expose que le 12 mai, il était allé à Aix-les-Bains, à la messe, à dix heures. Il a vu, dans la nef, deux hommes qui se disputaient. L'un d'eux, qui se nomme Girat, a été frappé à la tête par un objet dur.

Le témoin expose que le 12 mai, il était allé à Aix-les-Bains, à la messe, à dix heures. Il a vu, dans la nef, deux hommes qui se disputaient. L'un d'eux, qui se nomme Girat, a été frappé à la tête par un objet dur.

Le témoin expose que le 12 mai, il était allé à Aix-les-Bains, à la messe, à dix heures. Il a vu, dans la nef, deux hommes qui se disputaient. L'un d'eux, qui se nomme Girat, a été frappé à la tête par un objet dur.

Le témoin expose que le 12 mai, il était allé à Aix-les-Bains, à la messe, à dix heures. Il a vu, dans la nef, deux hommes qui se disputaient. L'un d'eux, qui se nomme Girat, a été frappé à la tête par un objet dur.

Le témoin expose que le 12 mai, il était allé à Aix-les-Bains, à la messe, à dix heures. Il a vu, dans la nef, deux hommes qui se disputaient. L'un d'eux, qui se nomme Girat, a été frappé à la tête par un objet dur.

Le témoin expose que le 12 mai, il était allé à Aix-les-Bains, à la messe, à dix heures. Il a vu, dans la nef, deux hommes qui se disputaient. L'un d'eux, qui se nomme Girat, a été frappé à la tête par un objet dur.

Le témoin expose que le 12 mai, il était allé à Aix-les-Bains, à la messe, à dix heures. Il a vu, dans la nef, deux hommes qui se disputaient. L'un d'eux, qui se nomme Girat, a été frappé à la tête par un objet dur.

Le témoin expose que le 12 mai, il était allé à Aix-les-Bains, à la messe, à dix heures. Il a vu, dans la nef, deux hommes qui se disputaient. L'un d'eux, qui se nomme Girat, a été frappé à la tête par un objet dur.

Le témoin expose que le 12 mai, il était allé à Aix-les-Bains, à la messe, à dix heures. Il a vu, dans la nef, deux hommes qui se disputaient. L'un d'eux, qui se nomme Girat, a été frappé à la tête par un objet dur.

Le témoin expose que le 12 mai, il était allé à Aix-les-Bains, à la messe, à dix heures. Il a vu, dans la nef, deux hommes qui se disputaient. L'un d'eux, qui se nomme Girat, a été frappé à la tête par un objet dur.

Le témoin expose que le 12 mai, il était allé à Aix-les-Bains, à la messe, à dix heures. Il a vu, dans la nef, deux hommes qui se disputaient. L'un d'eux, qui se nomme Girat, a été frappé à la tête par un objet dur.

Le témoin expose que le 12 mai, il était allé à Aix-les-Bains, à la messe, à dix heures. Il a vu, dans la nef, deux hommes qui se disputaient. L'un d'eux, qui se nomme Girat, a été frappé à la tête par un objet dur.

Le double crime d'Aix-les-Bains

Chambéry, 2 juin. — L'audience est ouverte à huit heures. Le premier témoin entendu est le coiffeur Pelletier, qui, le premier, découvre le crime.

Le témoin expose que le 12 mai, il était allé à Aix-les-Bains, à la messe, à dix heures. Il a vu, dans la nef, deux hommes qui se disputaient. L'un d'eux, qui se nomme Girat, a été frappé à la tête par un objet dur.

Le témoin expose que le 12 mai, il était allé à Aix-les-Bains, à la messe, à dix heures. Il a vu, dans la nef, deux hommes qui se disputaient. L'un d'eux, qui se nomme Girat, a été frappé à la tête par un objet dur.

Le témoin expose que le 12 mai, il était allé à Aix-les-Bains, à la messe, à dix heures. Il a vu, dans la nef, deux hommes qui se disputaient. L'un d'eux, qui se nomme Girat, a été frappé à la tête par un objet dur.

Le témoin expose que le 12 mai, il était allé à Aix-les-Bains, à la messe, à dix heures. Il a vu, dans la nef, deux hommes qui se disputaient. L'un d'eux, qui se nomme Girat, a été frappé à la tête par un objet dur.

Le témoin expose que le 12 mai, il était allé à Aix-les-Bains, à la messe, à dix heures. Il a vu, dans la nef, deux hommes qui se disputaient. L'un d'eux, qui se nomme Girat, a été frappé à la tête par un objet dur.

Le témoin expose que le 12 mai, il était allé à Aix-les-Bains, à la messe, à dix heures. Il a vu, dans la nef, deux hommes qui se disputaient. L'un d'eux, qui se nomme Girat, a été frappé à la tête par un objet dur.

Le témoin expose que le 12 mai, il était allé à Aix-les-Bains, à la messe, à dix heures. Il a vu, dans la nef, deux hommes qui se disputaient. L'un d'eux, qui se nomme Girat, a été frappé à la tête par un objet dur.

Le témoin expose que le 12 mai, il était allé à Aix-les-Bains, à la messe, à dix heures. Il a vu, dans la nef, deux hommes qui se disputaient. L'un d'eux, qui se nomme Girat, a été frappé à la tête par un objet dur.

Le témoin expose que le 12 mai, il était allé à Aix-les-Bains, à la messe, à dix heures. Il a vu, dans la nef, deux hommes qui se disputaient. L'un d'eux, qui se nomme Girat, a été frappé à la tête par un objet dur.

Le témoin expose que le 12 mai, il était allé à Aix-les-Bains, à la messe, à dix heures. Il a vu, dans la nef, deux hommes qui se disputaient. L'un d'eux, qui se nomme Girat, a été frappé à la tête par un objet dur.

Le témoin expose que le 12 mai, il était allé à Aix-les-Bains, à la messe, à dix heures. Il a vu, dans la nef, deux hommes qui se disputaient. L'un d'eux, qui se nomme Girat, a été frappé à la tête par un objet dur.

Le témoin expose que le 12 mai, il était allé à Aix-les-Bains, à la messe, à dix heures. Il a vu, dans la nef, deux hommes qui se disputaient. L'un d'eux, qui se nomme Girat, a été frappé à la tête par un objet dur.

Le témoin expose que le 12 mai, il était allé à Aix-les-Bains, à la messe, à dix heures. Il a vu, dans la nef, deux hommes qui se disputaient. L'un d'eux, qui se nomme Girat, a été frappé à la tête par un objet dur.

Le témoin expose que le 12 mai, il était allé à Aix-les-Bains, à la messe, à dix heures. Il a vu, dans la nef, deux hommes qui se disputaient. L'un d'eux, qui se nomme Girat, a été frappé à la tête par un objet dur.

Le témoin expose que le 12 mai, il était allé à Aix-les-Bains, à la messe, à dix heures. Il a vu, dans la nef, deux hommes qui se disputaient. L'un d'eux, qui se nomme Girat, a été frappé à la tête par un objet dur.

Le témoin expose que le 12 mai, il était allé à Aix-les-Bains, à la messe, à dix heures. Il a vu, dans la nef, deux hommes qui se disputaient. L'un d'eux, qui se nomme Girat, a été frappé à la tête par un objet dur.

Le témoin expose que le 12 mai, il était allé à Aix-les-Bains, à la messe, à dix heures. Il a vu, dans la nef, deux hommes qui se disputaient. L'un d'eux, qui se nomme Girat, a été frappé à la tête par un objet dur.

Les défaits budgétaires

Paris, 2 juin. — Les journaux ministériels ont fait pompageusement état de l'excédent de recettes acquis par les derniers rendements des impôts et sont parvenus à faire passer le retour à l'équilibre budgétaire d'un état de crédits supplémentaires qui vient d'être distribué au Parlement, que ces crédits s'élevaient actuellement, pour l'exercice 1903, au chiffre de 42 millions environ, susceptibles d'un amortissement.

Le même projet accuse bien, en dépit de ce chiffre, un excédent de recettes de 22 millions. Mais, dit le Ministre des finances, les dépenses des exercices clos acquittées au 31 décembre dernier se sont élevées à la somme de 32 millions. On se trouverait ainsi en présence d'un déficit de 6 millions et demi.

C'est là un premier son de cloche. On nous prépare ainsi à l'annonce à peu près certaine d'un déficit budgétaire pour l'année 1903, comme il en a été pour les exercices 1902 et 1901.

A LA COMMISSION DU TRAVAIL

Les prud'hommes. — Les chauffeurs-mécaniciens dans l'industrie. Paris, 2 juin. — La Commission du travail a examiné hier la loi relative aux Conseils de prud'hommes retour du Sénat et a entendu, au nom du ministre du commerce, M. Arthur Fontaine, directeur de l'Office du travail.

M. Fontaine a fait connaître l'avis du gouvernement sur l'intérêt considérable qu'il y aurait à modifier la loi sur le prud'homme en décrétant l'extension aux employés du commerce et de l'industrie; en substituant, en matière d'appel, aux tribunaux de commerce les tribunaux civils, et en réglementant le droit en ce qui touche les demandes reconventionnelles.

Après l'audition du directeur du travail, la Commission a entendu M. Combarès, ingénieur, au sujet de la proposition de loi de M. Charonnet sur le règlement de la profession de chauffeur-mécanicien dans l'industrie.

M. Combarès pense que la proposition de loi n'est pas très nécessaire; que le nombre des accidents est limité et que l'organisation pratique des cours et des examens serait très difficile.

FAITS DIVERS

LE TEMPS QU'IL FAIRA. — Le Vieux Major prédit qu'au mois de juin 1904 nous aurons le temps suivant: 1er au 3, nuageux, orages; 4 au 12, beau, très chaud, avec trois ou quatre gros orages, par régions; à partir du 13, temps franchement nuageux, N.-E., mais avec beau soleil; 19 au 20 au 30, généralement agréable avec beau temps jusqu'au 24, jour où les orages recommencent; à partir du 25 au 48 heures de pluie continue; 29, 30, beau et chaud.

UN ACCIDENT HISTORIQUE DETRUIT. — Un incendie vient de détruire le vieux manoir de Perrefort, dans le département de la Mayenne, l'un des plus intéressants de l'époque des châteaux de Lorraine. Dominant un crêpe de mer, ce manoir appartenait au duc de Lorraine, et son ensemble architectural est imposant. Les sires de Perrefort ont joué un rôle important dans l'histoire locale. Il a été difficile de circuler à l'intérieur, qui n'était pas facilement accessible dans les vieilles tours et les charpentes vermoulues et la tâche était extrêmement périlleuse pour les ouvriers dévoués. La porte historique est une partie des bâtiments habités ont pu, grâce à eux, être préservés. Ces incendies causent néanmoins des pertes irréparables pour l'histoire et l'art.

OUVRIERS ENSEVELIS. — Carthagène, 2 juin. — Un éboulement s'est produit à la mine de Colceja. Cinq ouvriers ont été ensevelis. On croit qu'ils sont vivants encore, car on entend des voix demandant du secours. On travaille activement pour opérer le sauvetage. Les dernières nouvelles disent qu'ils espèrent sauver ces ouvriers.

OFFICIER VICTIME D'UN ACCIDENT. — Un lieutenant d'artillerie, nommé Lanterme, a été victime hier, d'un grave accident, au poste de la gare de Valenciennes. Il était en train de monter sur un chevalier de la gare. Au moment où il allait monter sur le cheval, le chevalier a fait un faux pas, projetant son cavalier sur le sol. Au même instant arrivait un caisson d'artillerie et le conducteur, malgré ses efforts, n'a pu éviter l'officier qui a été transporté à l'hôpital dans un état très grave.

NECROLOGIE

Mercredi, en l'église de Samson, ont eu lieu les funérailles de M. François Leclain, père d'un regretté trappeur du Mont-des-Cats, le Père Robert, hôte, bien connu de tous pour son affabilité et son bienveillant accueil.

Nous apprenons la mort de Mme Veuve Philippe Canard, née de Renty, décédée à Lille, à l'âge de 83 ans, mère de MM. Henri et Emile Canard.

MARIAGES

Mardi, a été célébré à Douai, le mariage de Mlle Antoinette Boulet, fille de M. Auguste Boulet, avocat à la Cour d'appel, avec M. Henri Gros, docteur en médecine à Boulogne-sur-Mer.

BULLETIN MÉTÉOROLOGIQUE

ROUBAIX, jeudi, 2 juin 1904. 2 heures soir, 13° au-dessus de zéro, 763, variable. 5 heures soir, 13° au-dessus de zéro, 763, variable. 9 heures soir, 12° au-dessus de zéro, 763, variable. Mercredi, 2 juin. Minuit, 12° au-dessus de zéro, 764, variable. 2 heures matin, 11° au-dessus de zéro, 764, variable.

COTONS AMÉRICAINS

Table with columns: TERME, New-York, New-Orléans, and sub-columns for 1904 and 1903. Rows include: MAI 1904, JUIN 1904, AOUT 1904, SEPTEMBRE 1904, OCTOBRE 1904, NOVEMBRE 1904, DÉCEMBRE 1904, JANVIER 1905, FÉVRIER 1905, MARS 1905, AVRIL 1905, MAI 1905, JUIN 1905, etc.

DERNIERE HEURE

LA GUERRE RUSSO-JAPONAISE

Londres, 2 juin. — Des dépêches de Saint-Petersbourg font remarquer que, bien que les Japonais eussent occupé Dalny, il leur serait impossible de faire, de ce port, un base de débarquement de troupes et de pièces d'artillerie, ses approches étant défendues par les mines que les Russes y ont accumulées; et, ces journaux publient, aujourd'hui, la dépêche suivante de Tokio: «La baie de Talien-Wan est complètement débarrassée de mines; des canonniers japonais ont pénétré hier dans le port de Dalny.»

Moukden, 2 juin. (Du quartier général russe.) — On croit savoir que le commandant en chef russe a manifesté l'intention de commencer les opérations offensives sur une échelle importante. Il est vrai que les Japonais occupent la presqu'île de Liao-Toung, que Port-Arthur est virtuellement assiégé et que l'ennemi s'est avancé sur les positions principales russes par les lignes de communication les plus courtes, mais leurs opérations extérieures paraissent devoir être réduites à un secteur assez restreint.

Par suite du danger que courent les communications dans le nord de la Corée, les nouvelles relatives aux succès remportés par les cosaques indiquent que les Russes ont déjà pris l'offensive au sud de Hai-Tcheng.

Saint-Petersbourg, 2 juin. — Le général Kouroupatkine télégraphie à l'Empereur que la ville de Sui-Man-Tsé a été évacuée par les Japonais le 31 mai. Elle est de nouveau occupée par les Russes.

Tokio, 2 juin. — On remarque beaucoup la recrudescence de l'irritation causée par l'attitude de la presse française sympathique à la Russie.

Paris, 2 juin. — La campagne soursnoise menée contre notre corps d'officiers à l'occasion de l'affaire Dreyfus se poursuit par voie de diffamation et au moyen des insinuations les plus perfides dans la presse ministérielle. C'est ainsi que la Presse Associée publie ce soir l'information suivante: «Malgré le silence que garde le capitaine Dautrich, on est sur la trace de graves malversations produites durant le procès de Rennes et qui engagent la responsabilité des officiers généraux. On attend deux autres révélations.»

Paris, 2 juin. — La Petite République de demain assure qu'une perquisition a été opérée aujourd'hui au domicile du capitaine François, en garnison à Riom. Cette perquisition avait pour objet de rechercher les lettres écrites par l'officier d'administration Dautrich au sujet de sa déposition devant le conseil de cassation. Toute sa correspondance aurait été saisie.

Paris, 2 juin. — Le Rappel annonce à ses lecteurs que M. Henry Maret, qui a quitté récemment le Radical républicain, a partir du 15 juin, la rédaction en chef du Rappel, dont M. Charles Bos restera le directeur politique.

Lorient, 2 juin. — La soirée a été calme. Les six arrestations opérées au sujet des événements de la nuit dernière ont été maintenues.

Toulon, 2 juin. — A la suite du refus du curé de l'église du faubourg Saint-Jean-du-Vin d'accepter la première communion des enfants qui, au cours d'une fête sociale, avaient chanté l'Internationale, refus qui mécontenta les parents, plus de mille manifestants se sont portés vers l'église.

Saint-Brieux, 2 juin. — Le tribunal correctionnel a condamné à 100 francs d'amende et aux dépens le père Godfrey, ancien capucin de Versailles, sous l'inculpation d'avoir en chaire, à Saint-Quay-Poërvieux, censuré les actes du gouvernement.

Paris, 2 juin. — Le Conseil des ministres qui se tient habituellement le vendredi matin n'aura pas lieu demain pour permettre aux membres du cabinet d'assister aux obsèques de Mme Léon Bourgeois, femme de l'ancien Président de la Chambre, décédée il y a deux jours, à Saint-Cloud. Les ministres ne se réuniront en Conseil que mardi prochain.

Londres, 2 juin. — D'après une dépêche de Bruxelles au Daily Telegraph, en date du 1er juin, le prince Ourousoff, grand-écuyer de l'Empereur Nicolas II, qui vient de passer 15 jours à Paris, où il avait été envoyé en mission, aurait remis, à M. Loubet, une lettre autographe du Tsar.

Paris, 2 juin. — L'Agence Havas publie la dépêche suivante: «Villars, 2 juin. — Une nouvelle bagarre a éclaté à Villars. Les partisans de la liste de M. Cauby ont attaqué, sur la route de la gare, l'ancien maire, M. Mondou, qui a eu faire usage de son revolver pour se défendre. Deux de ses amis, MM. Bar-

thé et Maffre, ont été grièvement blessés. Le Parc a été avisé.»

Tanger, 2 juin. — Le brigand Raissouli a exactement formulé les conditions suivantes pour la mise en liberté de MM. Perdicaris et Varley: Il demande, outre le gouvernement général de son district, une indemnité de 14.000 livres sterling (350.000 fr.) en raison des attaques livrées à son village par les troupes du gouvernement.

Nantes, 2 juin. — Les journaux publient un arrêté du préfet Hélias, interdisant la procession de la Fête-Dieu à Saint-Nazaire, à la suite d'une démarche d'une délégation socialiste annonçant que l'ordre serait troublé, si on n'interdisait pas la procession!

Paris, 2 juin. — La Petite République annonce que, d'accord avec M. Delcassé, M. de Pressensac posera, au début de la séance de lundi, sa question sur les derniers massacres d'Arménie.

Paris, 2 juin. — La Petite République annonce que, d'accord avec M. Delcassé, M. de Pressensac posera, au début de la séance de lundi, sa question sur les derniers massacres d'Arménie.

Paris, 2 juin. — La Petite République annonce que, d'accord avec M. Delcassé, M. de Pressensac posera, au début de la séance de lundi, sa question sur les derniers massacres d'Arménie.

Paris, 2 juin. — La Petite République annonce que, d'accord avec M. Delcassé, M. de Pressensac posera, au début de la séance de lundi, sa question sur les derniers massacres d'Arménie.

Paris, 2 juin. — La Petite République annonce que, d'accord avec M. Delcassé, M. de Pressensac posera, au début de la séance de lundi, sa question sur les derniers massacres d'Arménie.

Paris, 2 juin. — La Petite République de demain assure qu'une perquisition a été opérée aujourd'hui au domicile du capitaine François, en garnison à Riom. Cette perquisition avait pour objet de rechercher les lettres écrites par l'officier d'administration Dautrich au sujet de sa déposition devant le conseil de cassation. Toute sa correspondance aurait été saisie.

Paris, 2 juin. — Le Rappel annonce à ses lecteurs que M. Henry Maret, qui a quitté récemment le Radical républicain, a partir du 15 juin, la rédaction en chef du Rappel, dont M. Charles Bos restera le directeur politique.

Lorient, 2 juin. — La soirée a été calme. Les six arrestations opérées au sujet des événements de la nuit dernière ont été maintenues.

Toulon, 2 juin. — A la suite du refus du curé de l'église